

Procès-verbal n°26 de la réunion du C.S.E du 18 octobre 2021

Présidence : Monsieur Laurent GAZAGNES, Directeur Général
Madame Elodie CHARTIER, Responsable RH
Monsieur Sébastien LOIR, Directeur Administratif et Financier

Membres élus du personnel présents :

Madame Vanessa ANDRADE, Responsable Pôle Direction Commerciale
Monsieur Mohamed BAGINA, Conseiller Technique
Madame Marie-Sophie OLSEM, Responsable de la Coordination du Service Technique

La séance est ouverte par la Présidence à 13h30

Sujets inscrits à l'ordre du jour :

I. Santé, la Sécurité et les Conditions de travail (SSCT) :

Point 1 : Suivi des actions réalisées depuis la dernière réunion du CSE

- Suite de la démarche d'évaluation du risque chimique

Faisant suite à la réunion CSE du 20 septembre dernier, un groupe de travail a été constitué de 2 membres du CSE et d'1 représentant de la Direction pour terminer le travail sur l'évaluation du risque chimique. Ces derniers seront accompagnés par M. LUDWIG, Technicien Hygiène-Sécurité-Environnement qui a rédigé le rapport d'analyse à partir des fiches de données de sécurité.

- Bilan du dernier exercice d'évacuation incendie (le 24/09/2021 à la logistique)

L'exercice d'évacuation réalisé à la logistique le 24/09/2021 s'est bien déroulé (cf. ci-joint). Lors du débrief avec l'équipe, le Responsable logistique a proposé comme piste d'amélioration « *garer les véhicules dans le sens prêt à partir* ». Cette consigne de sécurité est courante dans les entreprises classées SEVESO « installations industrielles dangereuses » et est par ailleurs vivement recommandée selon les règles du code la route. Elle sera mise en place lorsque nous serons tous sur le même site, en attendant nous invitons les salariés à adopter d'ores et déjà cette bonne habitude.

II. Comité Social et Economique (CSE) :

1. Point sur la situation du chiffre d'affaires de l'entreprise au 15/10/2021

Il y aurait un léger ralentissement dans les négocees et les salles expo. Au 15.10, le CA du mois d'octobre est de 200.000 euros supérieur à celui d'octobre 2020, ce qui correspond à un chiffre d'affaires cumulé de 34.113.000 € contre 26.316.000 € à N-1.

2. Présentation de l'étude comparative pour le choix de nos nouvelles machines à café

Nathalie a procédé à une étude comparative des différentes solutions à notre portée (mise à disposition de distributeurs de boissons ou achat de machines à café). Après présentation et discussions, nous retenons le prestataire D8.

En voici les détails :

- Pour la plateforme logistique : mise à disposition d'un distributeur de boissons
- Pour les bâtiments administratifs du 12, rue des Flandres : mise à disposition de petites machines à café dans chaque bâtiment.

Dans tous les cas, chaque machine (distributeur de boissons et petites machines à café) proposera les boissons suivantes : café, cappuccino, chocolat et thé (le distributeur ayant un choix de variété de chaque produit légèrement plus important que celui des petites machines à café). La Direction et les RH nous informent que les consommations seront offertes (pour rappel par le passé, elles étaient limitées à 1 boisson par jour) et appellent simplement à la responsabilité de chacun, notamment face aux risques pour la santé de l'excès de théine et/ou de caféine.

3. Mise en place des horaires d'équipe à la logistique de manière pérenne et définitive

Les horaires d'équipe ont été mis en place à la Logistique, il y a plus de 18 mois (cf. PV du 12/03/2021) afin de limiter le risque de contamination et de propagation de la Covid-19. Force est de constater l'efficacité de cette nouvelle organisation du travail sur l'activité Logistique (cf. PV du 22/12/2020), des discussions portant sur la pérennisation des horaires d'équipe au-delà de la crise sanitaire ont été engagées notamment auprès des premiers intéressés (cf. PV du 08/02/2021). Après consultation des membres du CSE au sujet des pistes proposées/évoquées par l'équipe logistique (cf. PV du 22/03/2021), l'horaire hebdomadaire de 36h30 a été rétabli, à compter du 05/04/2021. Par conséquent, l'horaire journalier des mardis et des jeudis a été augmenté de 45 min. En sus de rétablir l'acquisition de 9 RTT par an, ceci a également eu l'avantage de fluidifier le traitement des commandes les jours d'arrivée des marchandises d'Iserlohn, ce qui a eu un impact positif sur la qualité et les relations de travail.

Compte-tenu de tous ces éléments, les personnes concernées se verront remettre, avant décembre 2021, un avenant à leur contrat de travail entérinant le passage aux horaires d'équipe à la logistique. Celui-ci devra être signé et retourné à la RRH.

En cas de refus du salarié, nous serions malheureusement contraints d'engager une procédure de licenciement à son encontre.

III. Questions des membres du CSE :

Q1 : En Allemagne nos collègues ont leur demi-journée lorsque c'est le jour ... de leur anniversaire lol Bon c'est pas de chance quand ça tombe un week-end ou un jour férié ... ou encore pour celui qui est né le 29 Février ...

Pensez-vous que nous pourrions le mettre en place chez nous ? ... C'est juste une proposition, une idée ! et je vous laisse avoir la version officielle par Iserlohn ! J'ai hâte de voir le brainstorming autour de ce sujet ! :-)

Précision des membres du CSE :

Nous nous sommes renseignés en Allemagne : en effet, chaque salarié travaillant à temps plein a la possibilité, le jour de son anniversaire, de partir 2 heures plus tôt, ceux travaillant à temps partiel peuvent partir entre 1h et 1,5 h plus tôt.

Réponse de la Direction/RH :

Chaque pays a ses spécificités et sa propre politique RH. Et nous ne pouvons pas les homogénéiser uniquement quand cela serait plus favorable.

Si nous devions nous caler sur les autres pays, Il n'y aurait plus de participation, d'intéressement, de rémunération variable étendue à tous, de CESU, de Titres Restaurant, etc. ... La Qualité de Vie au Travail serait également différente (exit l'organisation du travail « hybride » c'est-à-dire du télétravail 2 à 3 jours par semaine ; terminée la semaine de travail organisée sur 4 jours et demi, ...).

Au vu de ces éléments, la Direction ne souhaite pas mettre en place cette mesure au sein de l'entreprise.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été discutés, la séance est levée à 15h46.